

Trousse pour les rencontres, avec les points à faire valoir

Dans le domaine de la défense des intérêts des aîné-e-s, les membres de Retraités fédéraux sont des leaders, dont la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour les aîné-e-s et une meilleure sécurité du revenu de retraite pour tous les Canadien-ne-s.

Retraités fédéraux réclame l'amélioration des soins de longue durée et des soins à domicile depuis longtemps, et la COVID-19 a fait ressortir l'urgence de ces réformes. En fait, dans un sondage que nous avons mené sur les soins aux personnes âgées, 81 % des membres ont répondu que le Canada devrait mettre en place un cadre national pour les soins de longue durée et 80 % pensent qu'il faudrait faire de même pour les soins à domicile.

Au début de 2023, le Groupe CSA (de l'Association canadienne de normalisation) et l'Organisation de normes en santé (HSO) ont publié des [normes sur les soins de longue durée au Canada](#). — Toutefois, comme elles sont toujours volontaires, les résident-e-s des établissements de soins de longue durée sont toujours à risque.

Dans le cadre de notre campagne nationale de défense des intérêts sur les soins de longue durée et les soins à domicile — qui réclame la mise en œuvre de normes nationales pour les soins de longue durée dont le financement doit être lié au respect et à la reddition de comptes —, nous encourageons les bénévoles et les membres de Retraités fédéraux à participer à nos initiatives en organisant des réunions avec leur député-e et d'autres représentant-e-s locaux pour discuter de la présente campagne.

COMMENT ORGANISER UNE RENCONTRE, S'Y PRÉPARER ET LA MENER

Pour obtenir de l'information sur les étapes à suivre pour organiser, préparer et mener une rencontre avec votre député-e ou un-e autre représentant-e local-e, consultez la documentation sur la formation à Rayonnement 338, que vous pouvez trouver sur [retraitesfederaux.ca](#) ou sur le [Portail d'information pour les bénévoles](#).

Vous avez du mal à trouver les outils, les modèles et la trousse de formation de Rayonnement 338? Pour avoir de l'aide, envoyez un courriel à defenseedesinterets@retraitesfederaux.ca.

REMARQUES D'ORDRE GÉNÉRAL SUR LES SOINS AUX AÎNÉ-E-S AU CANADA

Quelques faits sur les responsabilités en matière de soins de santé au Canada

- Les soins de santé sont une responsabilité partagée entre les gouvernements provinciaux et territoriaux, et le gouvernement fédéral.
- Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de la gestion de l'organisation et de la prestation des services de soins de santé pour leur population.
- Voici le rôle du gouvernement fédéral :
 - Encadrer la prestation de services de soins de santé pour certains groupes de la population, notamment les vétéran-e-s des Forces armées canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et les populations autochtones.
 - Établir et administrer des normes nationales pour le système de soins de santé (dans le cadre législatif de la [Loi canadienne sur la santé](#)).
 - Verser de l'aide financière aux services de soins de santé provinciaux et territoriaux (au moyen du [Transfert canadien en matière de santé](#)).



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR EN SAVOIR PLUS
 1-855-304-4700 | defenseedesinterets@retraitesfederaux.ca
retraitesfederaux.ca

Quelques faits sur les adultes âgés au Canada

- D'ici 2030, les adultes âgés de 65 ans ou plus composeront 23 % de la population du Canada et représenteront plus de 9,5 millions de personnes. Cela fait d'eux le segment de la population canadienne dont la croissance est la plus rapide.
- Aujourd'hui, avec une espérance de vie moyenne de plus de 80 ans au Canada, les médecins croient que les Canadien-ne-s qui atteignent l'âge de 65 ans sans complications majeures peuvent raisonnablement espérer vivre 20 ans de plus, dont 17 en bonne santé.
- Les femmes représentent environ 55 % des personnes de 65 ans et plus et environ 61 % de celles qui ont 80 ans et plus.
- La grande majorité des Canadien-ne-s âgés souhaitent vieillir dans la dignité et l'autonomie, à leur domicile et dans leur communauté, en bénéficiant de soins et d'un soutien appropriés pour eux et leur famille.

Quelques faits sur les soins de longue durée et les soins à domicile au Canada¹

- En 2018, on estimait que plus de 430 000 adultes canadiens avaient des besoins non satisfaits en matière de soins à domicile, tandis que plus de 40 000 Canadien-ne-s sont inscrits sur des listes d'attente pour des établissements de soins de longue durée, en partie à cause du manque de disponibilité des soins à domicile et en milieu communautaire.²
- On estime que, d'ici 2035, 199 000 lits de soins de longue durée supplémentaires seront nécessaires pour répondre à la nouvelle demande, ce qui représente presque le double du nombre de lits dont nous disposions en 2017.³
- Des recherches menées par le National Institute on Ageing indiquent que, entre 2019 et 2050, le coût des soins publics dans les établissements de soins de longue durée (soins 24 heures sur 24, 7 jours sur 7) et les résidences privées (logements individuels, détachés ou multiples, loués ou en propriété) devrait plus que tripler, passant de 22 à 71 milliards de dollars par an (en dollars constants de 2019).⁴
- Si les dépenses publiques consacrées à la prestation de soins de longue durée augmentent dans tout le pays, elles n'ont pas suivi le rythme des dépenses de la plupart des autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).⁵
- Les normes nationales sur les soins de longue durée ont été publiées au début de 2023, mais comme elles ne sont pas encore mises en œuvre ni obligatoires, les programmes et services constituent une mosaïque, présentant des variations dans le type de services, la disponibilité des services, le niveau de financement public, les critères d'admissibilité et les frais à la charge des patient-e-s.
- Il peut être difficile de quantifier les dépenses publiques en matière de soins de longue durée et de soins à domicile, en raison du système disparate qui est en place pour ces types de soins. Toutefois, nous savons que les besoins en matière de soins de longue durée et de soins à domicile augmenteront dans les prochaines années. Raison de plus pour veiller à ce que les dépenses du gouvernement sur ces soins s'inscrivent dans un plan national exhaustif qui répond aux besoins de la population canadienne.
- Plus de 80 % du total des décès liés à la COVID-19 au Canada ont eu lieu dans des établissements de soins de longue durée, pendant la première vague de la pandémie. Au Canada, plus de 17 000 résident-e-s de centres de soins de longue durée sont décédés en raison de la COVID-19. Parmi les facteurs qui ont contribué à ce résultat tragique, citons le manque de préparation (p. ex., la pénurie d'équipements de protection individuelle et les retards dans la mise en œuvre des mesures de contrôle des infections); l'insuffisance de fonds; la pénurie de personnel; la formation inadéquate; les mauvaises conditions de travail du personnel, et des années de négligence — probablement attribuable à l'âgisme — de la part des



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR EN SAVOIR PLUS
 1-855-304-4700 | defensedesinterets@retraitesfederaux.ca
retraitesfederaux.ca

gouvernements chargés de réglementer et de superviser ces établissements. En 2021, le gouvernement fédéral s'est engagé à présenter la Loi canadienne sur la sécurité des soins de longue durée, mais la législation n'a pas encore été déposée.

POINTS À FAIRE VALOIR LORS D'UNE RENCONTRE AVEC VOTRE DÉPUTÉ·E OU UN·E AUTRE REPRÉSENTANT·E

Lorsque vous rencontrez votre député·e ou un·e autre représentant·e local·e, vous pouvez utiliser les renseignements et énoncés présentés ci-dessous (en plus des faits ci-dessus) pour guider votre conversation.

Remarques d'introduction

- Je suis un électeur/une électrice de la circonscription [nom de la circonscription], et membre de l'Association nationale des retraités fédéraux, qui représente plus de 170 000 membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la GRC, des juges de nomination fédérale à la retraite, ainsi que leurs partenaires et leurs survivant·e·s.
- J'ai demandé à vous rencontrer aujourd'hui pour discuter de mes préoccupations concernant les soins de longue durée et les soins à domicile, ainsi que de la nécessité d'établir des normes nationales sur les soins de longue durée, mises en œuvre, dotées de financement et soumises à une reddition de comptes.
- Retraités fédéraux s'est réjoui de la publication récente des [normes nationales sur les soins de longue durée](#) et de la prise en compte des commentaires de nos membres dans le rapport final. La qualité du travail effectué par l'Organisation des normes de santé, qui s'appuie sur le travail de base effectué par l'Association canadienne de normalisation, nous a également fort impressionnés.
- Par contre, il y a encore du travail à faire. Les normes sont volontaires, ce qui pose problème. Pour faire une véritable différence, l'application et la réglementation s'imposent, même si cela est difficile à réaliser dans un système fédéral.
- De plus, le gouvernement fédéral s'est engagé à élaborer et à mettre en œuvre une loi sur la sécurité des soins de longue durée en 2021, mais aucune mesure n'a encore été prise à cet égard.
- C'est pourquoi nous continuons de faire campagne pour que les normes nationales en matière de soins de longue durée soient mises en œuvre, dotées de financement et soumises à une reddition de comptes.

Raisons de mes inquiétudes sur les soins de longue durée et les soins à domicile au Canada

- Les soins de longue durée et les soins à domicile ont été largement ignorés par les gouvernements au Canada, tant du point de vue des politiques que du financement. Cela a conduit à un système de soins disparate et sous-financé qui dépend de l'endroit où vous vivez et, dans de nombreux cas, de votre capacité à payer les services.
- Ce manque de politique et de financement a engendré plusieurs problèmes, notamment de longues attentes pour accéder aux soins de longue durée et à domicile, une qualité de soins insuffisante et incohérente pour les personnes qui dépendent de ces formes de soins, et des conditions inacceptables au sein de nos établissements de soins de longue durée.
- La pandémie de COVID-19 a mis en évidence des problèmes de longue date dans le domaine des soins aux adultes âgés, tout particulièrement par rapport aux soins de longue durée. Et il faut souligner que la pandémie et ses effets n'ont pas encore pris fin. Les adultes âgés sont touchés de manière disproportionnée par la COVID-19. Par exemple, les personnes de 60 ans et plus représentaient plus de 30 % des cas au début du mois de septembre 2020. La recherche montre aussi que, au cours de la première vague sur la pandémie plus de 80 % des décès liés à la COVID-19 se sont produits dans des établissements de soins de longue durée⁶.
- Les soins de longue durée sont fournis par divers prestataires, notamment des entreprises à but lucratif, des organisations



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR EN SAVOIR PLUS
 1-855-304-4700 | defensedesinterets@retraitesfederaux.ca
retraitesfederaux.ca

à but non lucratif et des organismes publics. La prestation de services sociaux aux populations vulnérables n'est pas une activité commerciale ordinaire, car les organismes prestataires de soins de longue durée doivent être tenus responsables de la qualité des soins qu'ils fournissent.

- Notre approche actuelle des soins aux personnes âgées ne tient pas compte des souhaits des bénéficiaires, de leurs familles et de leurs proches aidants. Plus important encore, elle ignore le fait que les personnes âgées souhaitent, en très grande majorité, vieillir dans la dignité et l'autonomie à domicile, en bénéficiant des soins et du soutien qui sont appropriés pour elles et leurs familles.
- Notre système de soins de santé est fortement axé sur la prestation des soins aux personnes âgées dans des milieux institutionnels, comme les établissements de soins de longue durée. Il ignore les nombreux avantages des soins à domicile et en milieu communautaire, comme le fait qu'ils sont moins coûteux à fournir, qu'ils permettent aux personnes âgées de rester chez elles et dans leur communauté aussi longtemps que possible et que ces soins produisent généralement de meilleurs résultats en matière de santé et de qualité de vie.⁷

Pourquoi les normes nationales sur les soins de longue durée doivent être mises en œuvre et respectées au moyen d'un financement lié à la reddition des comptes :

- Le nombre de personnes âgées augmente dans tout le Canada et, d'ici la fin de la décennie, les personnes de 65 ans et plus représenteront 23 % de la population.
- De plus en plus d'ainé-e-s canadiens vivent avec des affections chroniques et des maladies, particulièrement en vieillissant. Cela signifie que la demande de services de soins de santé augmente, en particulier ceux sur lesquels les aîné-e-s comptent, comme les soins de longue durée et les soins à domicile.
- Les cadres juridiques et politiques des soins de santé et de leur financement doivent s'adapter pour suivre l'évolution démographique du Canada. Nous devons structurer et gérer les soins aux aîné-e-s, comme les soins de longue durée et les soins à domicile, de la même manière que nous structurons et gérons les autres secteurs du système de santé, comme les hôpitaux et les médecins : avec des normes nationales liées au financement.
- Pour votre *représentant-e fédéral-e* : Des normes nationales liées au financement inciteraient les gouvernements provinciaux et territoriaux — et, en fin de compte, les prestataires de soins — à améliorer les soins de longue durée et les soins à domicile. Promise depuis longtemps, la Loi sur la sécurité des soins de longue durée pourrait fournir une partie du cadre législatif nécessaire à cette fin.
- Pour votre *représentant-e provincial-e/territorial-e* : Des normes nationales liées au financement pourraient soutenir l'augmentation du financement des provinces et territoires pour qu'ils puissent fournir ces services de manière à garantir le respect des normes et à les aider à faire face à la demande croissante de soins de santé.
- La recherche et l'expérience au Canada et à l'étranger ont montré que les soins à domicile permettent d'améliorer la santé et la qualité de vie des aîné-e-s, tout en permettant d'utiliser plus efficacement les fonds consacrés aux soins de santé. Ils permettent aux aîné-e-s de conserver leur indépendance et de continuer à participer activement à leurs communautés et leurs économies⁸. Toutefois, le fait d'encourager les soins à domicile ne doit pas se faire au détriment des aidant-e-s naturels; il faut également un soutien financier et structurel plus important pour eux.
- Comme certaines personnes devront encore compter sur les soins dispensés dans les établissements de soins de longue durée, il est essentiel d'améliorer les soins de longue durée et de faire en sorte que le nombre de lits disponibles suive la demande croissante.



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR EN SAVOIR PLUS
 1-855-304-4700 | defensedesinterets@retraitesfederaux.ca
retraitesfederaux.ca

- La disponibilité, le type et la qualité des services, tant pour les soins à domicile que pour les soins de longue durée, ne devraient pas dépendre du code postal ou des moyens financiers d'une personne. Il est essentiel que des normes nationales liées au financement soient mises en œuvre afin que tous les Canadien-ne-s puissent avoir accès à des soins de santé de qualité et vieillir dans la dignité.
- En termes simples, les aîné-e-s méritent mieux : une meilleure qualité de soins, une meilleure qualité de vie, un meilleur accès, une meilleure supervision, de meilleures conditions de travail pour le personnel et une augmentation du personnel, et de meilleures infrastructures.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES DE RETRAITÉS FÉDÉRAUX AU SUJET DES SOINS DE LONGUE DURÉE

Mettre en œuvre des normes nationales en matière de soins de longue durée et veiller à ce qu'elles soient respectées au moyen d'un financement lié à une reddition de comptes. Ces normes devraient :

- Remplacer un système de soins disparate et sous-financé par un ensemble complet et cohérent de normes, afin de fournir des services de soins à domicile et de soins de longue durée de haute qualité et accessibles à tous les Canadien-ne-s âgés, d'un océan à l'autre.
- S'inscrire dans une stratégie nationale plus globale pour les personnes âgées et dans son principe de continuum de soins, allant d'une meilleure intégration dans la communauté à une meilleure transition des soins à domicile aux soins de longue durée.
- Être mises en œuvre en collaboration avec tous les niveaux de gouvernement, avec un financement provincial et des transferts fédéraux conditionnels à des normes, des critères et des inspections.
- Atténuer les problèmes chroniques qui sévissent dans le secteur depuis des années : conception obsolète des établissements; faible niveau de personnel par résident; faible durée de soins par résident-e; mauvaises conditions de travail et salaires très bas pour le personnel, faible niveau de personnel réglementé; niveau élevé de personnel occasionnel travaillant à différents emplacements; recours à des agences de placement; faible niveau de spécialistes par établissement; et trop de résident-e-s par établissement.

QUESTIONS À POSER

Si vous avez l'occasion de poser une question à un-e représentant-e, que ce soit lors d'une conversation ou en assistant à un événement comme un forum public virtuel, ne soyez pas timide! Nous avons préparé des questions pour vous aider à démarrer des discussions importantes.

- Les aîné-e-s ont des besoins différents à différents stades de la vie. La plupart des gens veulent vieillir à la maison et dans leur communauté, mais ont besoin d'un soutien pour y parvenir. Les problèmes de longue date liés aux soins de longue durée qui ont été mis en évidence par la COVID-19 n'ont fait qu'intensifier le désir des gens de vieillir chez eux. Comment votre gouvernement/parti améliorera-t-il les soins à domicile et en milieu communautaire complets, opportuns et de qualité?
- Pour les *représentant-e-s fédéraux* : Êtes-vous en faveur d'une mise en œuvre de normes nationales pour les soins de longue durée et d'un financement conditionnel du respect de ces normes?
 - Si oui, que faites-vous, et que fait votre gouvernement ou votre parti pour promouvoir leur mise en œuvre et leur respect, avec un financement lié à la reddition de comptes?
 - Si vous avez répondu « non », pourquoi? Quelle est votre solution aux problèmes qui, nous le savons, existent en matière de soins de longue durée et de soins à domicile?



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR EN SAVOIR PLUS
 1-855-304-4700 | defensedesinterets@retraitesfederaux.ca
retraitesfederaux.ca

- Pour les représentant-e-s *provinciaux/territoriaux* : Êtes-vous en faveur de la mise en oeuvre de normes nationales et du financement lié au respect de ces normes pour les soins de longue durée?
 - Si oui, que faites-vous, et que fait votre gouvernement ou votre parti pour promouvoir leur mise en œuvre? Êtes-vous disposé-e à travailler avec le gouvernement fédéral et les gouvernements d'autres provinces/territoires pour mettre en œuvre des normes nationales?
 - Si vous avez répondu « non », pourquoi? Quelle est votre solution aux problèmes qui, nous le savons, existent en matière de soins de longue durée et de soins à domicile?

-
- 1 Pour plus de clarté sur ce que nous entendons lorsque nous utilisons les termes « soins de longue durée » et « soins à domicile », lisez notre article Web sur la terminologie des soins aux personnes âgées.
 - 2 Voir le rapport du National Institute on Ageing intitulé Enabling the Future Provision of Long-Term Care in Canada.
 - 3 Voir le rapport du Conference Board du Canada intitulé Sizing Up the Challenge : Meeting the Demand for Long-Term Care in Canada.
 - 4 Voir le rapport du National Institute on Ageing intitulé The Future Cost of Long-Term Care in Canada.
 - 5 Voir les données de l'OCDE sur les soins de longue durée.
 - 6 Voir le rapport de l'Institut canadien d'information sur la santé intitulé La pandémie dans le secteur des soins de longue durée : Où se situe le Canada par rapport aux autres pays?
 - 7 Voir l'article de recherche intitulé « Comparative Costs of Home Care and Residential Care ».
 - 8 Voir le rapport du Canadian Frailty Network intitulé Frailty and Ageing : Canadian challenges and lessons learned in Denmark.



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR EN SAVOIR PLUS
1-855-304-4700 | defensedesinterets@retraitesfederaux.ca
retraitesfederaux.ca

